



Communiqué de Presse

**Vol-V, producteur français indépendant de gaz vert inaugurera
la plus grande unité de biométhane territoriale
des Hauts-de-France, à Eppeville, dans la Somme,
le jeudi 21 septembre 2017 à 10 h 30**

L'inauguration aura lieu à la ZI d'Eppeville, Rue Nouvelle, 80 400 Eppeville en présence de Monsieur Cédric de Saint Jouan, Président du Groupe Vol-V, de Monsieur Stéphane Demilly, Député de la 5eme circonscription de la Somme, de Monsieur André Salome, Président de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme, de Madame Maryse Fagot, Conseillère Régionale des Hauts-de-France, de Madame Julie Codron, Vice-Présidente de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme, Conseillère Régionale des Hauts-de-France, de Monsieur Grégory Labille, Maire de Ham, et de Madame Odile Bureau, Sous-Préfète de l'arrondissement de Péronne.

Genèse du projet

3^{ème} région de France, en termes de consommation de gaz du pays, les Hauts-de-France est la région par laquelle 60% du gaz consommé en France transite grâce à la mise en service récemment, en janvier 2017, du terminal méthanier de Dunkerque, positionnant les Hauts-de-France au centre des enjeux gaziers nationaux. C'est au cœur de cette région que Cédric de Saint Jouan, Président du groupe Vol-V, et ses équipes ont décidé d'implanter une centrale de production de biométhane.

Outre la proximité du réseau de gaz, le choix d'implantation de la centrale à Eppeville s'explique aussi par le poids d'exploitations agricoles de grandes cultures capables d'apporter des résidus de culture à la centrale et de valoriser le digestat en amendement, par la présence d'importants industriels du secteur agro-alimentaire, par la mobilisation et le soutien des élus locaux et enfin par l'engagement et la fédération des acteurs économiques autour de cet ambitieux projet.

La plus grande unité de production de biométhane territoriale des Hauts-de-France

L'objectif de production de 1 815 000 m³ de biométhane par an paraît déjà largement sécurisé avec l'atteinte du débit moyen de 220m³/h initialement prévu dès les premiers mois d'exploitation. Cette production représente **20% de la consommation de la poche de gaz de l'agglomération hamoise.**

L'approvisionnement en matières agricoles et agro-industrielles est majoritairement réalisé dans un rayon de 30 km. Il s'élève à 30 000 t par an et est aujourd'hui complètement structuré et sécurisé.

Les partenaires industriels locaux apporteurs de coproduits industriels



V O L - V

Afin de sécuriser l'approvisionnement, une joint-venture a été créée entre Vol-V et un GIE (Groupement Industriel d'Entreprises) pilotée par la Chambre d'Agriculture de la Somme et constitué notamment des industriels suivants :

- TEREOS producteur de sucre et de produits dérivés d'amidon
- SITPA (filiale du groupe Nestlé) qui détient l'usine produisant la purée Mousseline
- Bonduelle, qui détient une usine de production de légumes

L'unité de méthanisation de Vol-V constitue un débouché permettant aux industriels de valoriser leurs coproduits localement tout en gardant une très bonne traçabilité.

Enfin, grâce à la centrale biométhane de Vol-V Biomasse, l'émission annuelle de 4 836, 6 tonnes de CO2 sera évitée.

La Centrale Biométhane du Vermandois, un outil de valorisation économique locale

Ce projet de méthanisation est un formidable levier pour produire des richesses sur le territoire de l'Est de la Somme. Avec la création d'emplois directs sur le site, en générant de la valeur pour les agriculteurs partenaires (des contrats long terme ont été signés avec eux, leur conférant ainsi une certaine sécurité économique et financière), en optimisant la valorisation des co-produits organiques industriels, en générant des taxes locales, en faisant intervenir des entreprises régionales dans la construction et l'exploitation, c'est toute l'économie locale qui se trouve consolidée, rendant ainsi ce territoire attractif, tant au niveau



environnemental, économique que financier. **La Centrale Biométhane du Vermandois répond ainsi aux enjeux de la transition énergétique et s'inscrit résolument dans le concret de l'économie circulaire.**

Contact Presse :

Martine Lauseure

AGM communications

Portable : 06 15 02 82 60 / 06 80 86 84 24

Email : media@agmpresse.com / martine@lauseure.com

A propos de Vol-V

Positionné comme l'un des seuls producteurs français indépendant à la fois d'électricité et de gaz renouvelable, Vol-V développe, finance, construit et exploite des centrales éoliennes, des centrales solaires photovoltaïques et des centrales de production de biométhane.

Le groupe compte près de 50 collaborateurs opérationnels, et s'enorgueillit d'une production de 129 Gwh d'électricité, soit une alimentation de 31 000 foyers.

Le Groupe VOL-V, exploite une puissance supérieure à 75 MW. Ce parc de centrales représente un investissement d'environ 120 millions d'euros.

Forts de 15 ans d'expérience dans les énergies renouvelables avec la création de plusieurs développeurs en France et à l'étranger (dont Enertrag France et Ventura), **Cédric de Saint**



V O L - V

Jouan, Arnaud Guyot et François Bouffard, se renforcent en 2009 dans l'éolien avec Vol-V dans lequel Mirova prend une participation de près de 25%.

Egalement en 2009, c'est avec Yoann Leblanc et Clotaire Lefort qu'ils fondent **Vol-V Biomasse SAS**, la filiale dédiée au biométhane. La société se focalise sur des projets territoriaux d'injection gaz regroupant des matières organiques d'origine agricole ou agro-industrielle provenant d'un même territoire. Le digestat est valorisé par plan d'épandage.

A propos de VOL-V Biomasse initie, développe, finance, construit et exploite des unités d'injection du biométhane dans le réseau de gaz français.

L'objectif d'une installation territoriale est de produire du biométhane en collectant sur le territoire environnant des matières organiques d'origine agricole, industrielle, ou en provenance de collectivités.

VOL-V Biomasse a l'ambition de devenir le premier producteur de biométhane en France avec un objectif de plus de 0,5 TWh par an en production d'ici 2021.

Actuellement, 5 usines de méthanisation sont en construction (Bretagne, Normandie, Vendée et Beauce) ; 9 ont reçues un arrêté d'autorisation d'exploiter favorable (dans le quart NW de la France) et 2 sont en service (Picardie et Bretagne).